



Publication en ligne le : 06/12/2022

Affichage en mairie le : 06/12/2022

Le procès-verbal sera publié la semaine suivant la séance du conseil municipal du mois de janvier 2023.

- DÉLIBÉRATION n° 22-93** | Travaux d'aménagement du cœur de bourg : attribution des marchés de travaux
> Approuvé à l'unanimité
- DÉLIBÉRATION n° 22-94** | Admissions en non-valeur – Budget principal
> Approuvé à l'unanimité
- DÉLIBÉRATION n° 22-95** | Créances éteintes – Budget principal
> Approuvé à l'unanimité
- DÉLIBÉRATION n° 22-96** | Redevance d'occupation du domaine public due par les opérateurs de télécommunications
> Approuvé à l'unanimité
- DÉLIBÉRATION n° 22-97** | Mise en vente d'un bien communal : ancien local de stockage Impasse de la Gare
> Approuvé à la majorité
⇒ Abstentions : G. EDET, C. LAMY, E. ROGER – contre : M. ALIAGA
- DÉLIBÉRATION n° 22-98** | Approbation de la Convention Territoriale Globale 2022-2026 avec la CAF
> Approuvé à l'unanimité
- DÉLIBÉRATION n° 22-99** | Programmation culturelle 2023 au Rotz – Demande de subvention auprès du CD35
> Approuvé à l'unanimité
- DÉLIBÉRATION n° 22-100** | Budget principal 2022 – Décision Modificative n°1
> Approuvé à l'unanimité
- DÉLIBÉRATION n° 22-101** | Réalisation d'un emprunt de 1 700 000 € auprès de la Banque des territoires pour financer les travaux d'aménagement du cœur de bourg et du lieu de mémoire
> Approuvé à la majorité
⇒ Abstention : F. GUILLOUËT - contre : M. ALIAGA, G. EDET, A. GIZARD, C. LAMY, E. ROGER
- DÉLIBÉRATION n° 22-102** | Budget assainissement (Maure de Bretagne) 2022 – Décision Modificative n°1
> Approuvé à l'unanimité
- DÉLIBÉRATION n° 22-103** | Fusion des budgets annexes assainissement (Maure de Bretagne et Campel) à compter du 1^{er} janvier 2023
> Approuvé à l'unanimité
- DÉLIBÉRATION n° 22-104** | Ouverture anticipée des crédits en investissement dans l'attente du vote des budgets primitifs 2023
> Approuvé à l'unanimité
- DÉLIBÉRATION n° 22-105** | Point juridique du dossier de la supérette
> Approuvé à l'unanimité
⇒ M. ALIAGA, A. GIZARD, C. LAMY, F. GUILLOUËT, E. ROGER se sont retirés du vote.

